DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR VILLE DE DREUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté temporaire n°ARR2023-390 Portant réglementation du stationnement

CHALLENGE Equip'Athlé RUE DE VERNOUILLET

Le Maire, Conseiller régional,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°ARR2022-533 du 07 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

Considérant que l'organisation du challenge Equip'Athlé rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26 mai 2023 au 28 mai 2023, RUE DE VERNOUILLET,

ARRÊTE

Article 1 - À compter du 26 mai 2023 17h00 et jusqu'au 28 mai 2023 19h00, le stationnement des véhicules sera interdit PARKING RUE DE VERNOUILLET suivant la signalisation mise en place. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement. Le non- respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Le stationnement sera encadré par l'équipe organisatrice de l'évènement.

<u>Article 2</u> - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

<u>Article 3</u> - Monsieur le Commissaire de police (circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Directeur général de la ville de DREUX et Monsieur le chef de service de la police municipale, directeur de la Prévention et des Risques Urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dreux, le 12 MAI 2023

Pour le Maire,

'Adjoint au Maire délégué à l'occupation du

maine public

Sebastien LEROUX

DIFFUSION:

- ETOILE DREUX ATHLETIC CLUB
- L'Echo Républicain
- KEOLIS
- Police Municipale
- · Agents de surveillance de la voie publique
- Transdev5
- · Service de collecte des déchets
- Transdev1
- transdev2

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

- Transdev3
- Centre de secours
- Hôtel de Police
- Accueil Dreux agglomération
- Gendarmerie
- RESPONSABLE ADJOINT SERVICE VOIRIE
- MAIRIE DE DREUX SERVICE VOIRIE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse <u>www.telerecours.fr</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.